

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

.....

**Mardi 24 septembre 2019
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration
En sa séance du 22 Octobre 2019**

Etaient présents :

Collège A

AGRESTI Jean-Philippe
BARTHES Angela
ENOCH Stefan
GAITAN Patricia
GIMENEZ Guy

Collège B

GARCENOT Yann
TEISSIER Nathalie
VANDAMME Didier

Collège « BIATSS »

GAUDY Fabrice
GUITTET-DURAND Chantal
NAPIERALA Sabine
RELJIC Georges
TIR Fathia

Collège Usagers

NADJI Yannis

Etaient représentés :

CAUVET-LEGRAND Corine	Pouvoir donné à GAITAN Patricia
DAUMAS Aurélie	Pouvoir donné à TESSIER Nathalie
MOLINA Guylaine	Pouvoir donnée à BARTHES Angela
RAVEU Margaux	Pouvoir donné à NADJI Yannis
ROCCA SERRA Laure	Pouvoir donné à BONNAFOUS Simone
PORTIGLIATTI Elisabeth	Pouvoir donné à BONNAFOUS Simone

Etait absent sans représentation : 16

20 membres présents ou représentés

Etaient présents :**Membres de droit**

LECLERCQ Isabelle	Agent comptable
BARBIERI Laurent	Directeur général des services

Membres invités

LECUYER Nolwenn
BOUSSAT Mathieu
CARPENTIER Brigitte
BERTI Johann
CLAIN Fanny
BUCQUET Delphine
BRANDT-POMARES Pascale
MOURET Laurence
GRANIER Pierre
GALAND Mélanie

L'administratrice provisoire ouvre la séance à 14h15.

Mme Bonnafous rappelle qu'aucun nouveau dossier ne sera présenté, ni voté durant l'administration provisoire, uniquement le budget 2020 en novembre 2019, préparé antérieurement à l'administration provisoire. L'administratrice informe que la gouvernance travaille sur les propositions relatives au prochain CPER, et que les décisions seront prises par la prochaine équipe.

I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 août 2019

Monsieur Reljic indique que sa question portait sur le délai accordé au groupe de travail pour le HRS4R et non le dossier harcèlement.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 29 août est approuvé à l'unanimité.

II / Actualités

Elections aux conseils centraux.

L'administratrice provisoire informe le conseil que les arrêtés électoraux concernant les élections ont été publiés le 24 septembre. Ils reprennent les éléments discutés lors du CEC, telles que les modalités de communication électronique. Deux bureaux de vote ont été ajoutés, uniquement pour les usagers : La Ciotat et Salon de Provence. Les affiches sur les élections, vote à l'urne et vote par procuration ont été publiées sur le site internet des élections de l'Université.

L'administratrice provisoire relaie une question d'un directeur d'UFR demandant s'il est possible d'informer par les DRH de campus les nouveaux personnels sur les modalités d'inscription sur les listes électorales et de vote. Mme Bonnafous confirme que tous les agents seront informés de ces procédures. Elle ajoute que l'équipe de gouvernance, sous la direction de Monsieur Bony, est à la disposition de chacun pour répondre aux questions.

Monsieur Garcenot indique, à la lecture de l'arrêté, être contrarié concernant l'implantation des bureaux de vote. Les enseignants du second degré qui interviennent sur l'ensemble des composantes de l'université ne sont pas forcément rattachés au bureau de la composante où ils enseignent principalement.

Monsieur Bony répond que la gouvernance a prévu une large répartition des bureaux de vote sur les sites de l'université, en prenant en compte le nombre d'électeurs, le taux de participation des années précédentes, le risque de rapatriement des urnes pour le respect du secret du vote en cas de faible participation.

Monsieur Garcenot réplique qu'en Médecine, il y a toutes les urnes pour toutes les catégories. Il n'est pas possible de partir du principe que peu d'électeurs vont voter, cela émet un mauvais message. Les élections aux conseils centraux sont importantes, la répartition des bureaux de vote n'est pas suffisante notamment sur Luminy. Il n'est pas possible de ne proposer que le vote par procuration.

Monsieur Bony indique que la DAJI va reprendre la répartition des bureaux de vote pour s'assurer de la faisabilité d'un vote des enseignants du second degré à toutes les instances sur Luminy.

Madame Bonnafous ajoute qu'une vérification va être effectuée. Le problème des SHS est qu'ils enseignent dans plusieurs composantes. Le rattachement est donc difficile.

III – Bilan PROTISVALOR

Monsieur Marroni présente ce point (voir document annexé).

Madame Tir remercie monsieur Marroni pour la présentation et souhaite connaître les statuts des 35 personnels de PROTISVALOR.

Monsieur Marroni indique que les 35 personnels sont installés au siège de PROTISVALOR, principalement sous statut CDD, CDI, CDI de chantiers. La société propose sa propre action sociale, ainsi qu'un accueil post contrat.

Madame Tir souligne que l'interdisciplinarité de projet telle que pratiquée chez PROTISVALOR est l'avenir de l'Université.

Monsieur Enoch souligne le travail d'excellente qualité de PROTISVALOR.

IV / Présentation du bilan SCD

Monsieur BERTI et Madame CLAIN présentent ce point (voir document annexé).

Madame Masclet félicite le SCD pour le travail effectué.

Monsieur Paul souhaite connaître le lien entre le SCD et la mission culture scientifique.

Monsieur Berti répond que le lien est important. La mission culture scientifique et la mission culture sont des dossiers proches, appréhendés sous la facette culture par les bibliothèques universitaires.

Madame Tir souhaite savoir quelles sont les bibliothèques, parmi les 18, qui ne sont pas au niveau ?

Monsieur Berti répond que toutes les bibliothèques sont au niveau. Il s'agit ici d'améliorer le niveau de certaines comme par exemple les bibliothèques de St Charles et de Canebière du point de vue de l'accueil ou du confort des usagers.

Madame Bonnafous félicite le SCD pour son professionnalisme et la touche d'originalité de la présentation.

V – Gouvernance de la Fondation AMIDEX – Désignation du Président de la Fondation

Monsieur Bertin présente ce point.

Monsieur Bertin informe le conseil d'administration que conseil de gestion d'Amidex du 09 septembre a nommé Madame Bonnafous à la présidence de la Fondation.

VI – Modification du taux applicable aux frais de gestion AMIDEX.

Monsieur Bertin informe les membres du conseil d'administration que le conseil de gestion de la fondation souhaite faire évoluer le taux applicable aux frais de gestion AMIDEX comme suite à la pérennisation de l'Idex.

Mme Carpentier présente ce point (voir document annexé).

La modification du taux applicable aux frais de gestion AMIDEX est votée à l'unanimité par le conseil d'administration.

VII – Ajustements de l'offre de formation (présentiel/à distance) des composantes pour 2019/2020 : vague 3

Monsieur Paul présente ce point.

Madame Tir souhaite savoir si ces modifications ont été adoptées par la CFVU.

Monsieur Paul confirme qu'elles ont été votées en CFVU avant présentation au Conseil d'Administration, sous réserve de l'avis des conseils de composantes.

Les ajustements de l'offre de formation (présentiel/à distance) des composantes pour 2019/2020 : vague 3 sont votés à l'unanimité par le conseil d'administration.

VIII – Modification des statuts de la FEG.

Monsieur Bony présente ce point.

Monsieur Bony indique qu'il s'agit d'une actualisation des statuts concernant notamment la désignation des personnalités extérieures au conseil de gestion de l'UFR et le fonctionnement des départements.

Monsieur Garcenot souhaite savoir pourquoi une personnalité extérieure désignée est le Crédit Agricole ?

Monsieur Granier répond qu'il est obligatoire de désigner un partenaire privilégié et que seul le Crédit Agricole a répondu favorablement à la sollicitation de l'UFR.

Monsieur Garcenot demande pourquoi le titre 2 a été modifié.

Monsieur Bony répond que c'est pour une mise en conformité avec le code de l'éducation.

Madame Tir souhaite connaître comment a été choisie la personnalité extérieure.

Monsieur Granier répond que divers partenaires de l'UFR ont été sollicités et que seul le Crédit Agricole a répondu favorablement.

Monsieur Garcenot demande pourquoi il s'agit d'un représentant du secteur bancaire.

Madame Bonnafous ajoute qu'il est de coutume de solliciter les entreprises partenaires de l'UFR.

Madame Tir demande quelle est la durée de la désignation.

Monsieur Granier répond que la durée est prévue pour 4 ans ou jusqu'au changement du partenaire ce qui impliquera une modification des statuts.

La modification des statuts de la FEG est votée à l'unanimité par le conseil d'administration.

IX – Délibération du conseil d'administration ratifiant la transaction entre Aix-Marseille Université et le mandataire du groupement d'entreprises titulaire du marché soit la société SPIE BATIGNOLLES SUD EST

Madame Piclet présente ce point.

Monsieur Garcenot réagit sur le fait que le vote du conseil d'administration est demandé après que les travaux aient été effectués et demande pourquoi il y a eu négociation si l'Université était dans son droit.

Madame Piclet répond qu'il a fallu répondre à une urgence de planning pour la réouverture de la composante et que la solution d'un accord amiable, après négociation, était la plus appropriée.

Madame Bonnafous souligne qu'il s'agit de travaux de désamiantage. Elle ajoute que les services de l'Université sont compétents en matière de marchés publics et négociations.

Madame Tir souhaite que cette situation serve de leçon. Elle demande si l'Université possède ses propres experts en matière de marchés publics afin de ne plus reproduire l'erreur et consolider la rédaction et l'exécution des marchés.

Madame Piclet répond que l'établissement possède ses propres experts, sous forme d'un binôme juriste – expert technique, ainsi qu'un travail d'équipe pluridisciplinaire.

Monsieur Barbieri indique que la rédaction des marchés publics est effectuée par des experts et réaffirme la compétence et le professionnalisme de la DCP et de la DDPI en matière de contrats et marchés publics. En l'espèce, il s'agit d'un désaccord sur une surface d'intervention, dont l'offre de prix ne pouvait représenter l'ensemble de la prestation.

Madame Bonnafous ajoute qu'il s'agit d'une mésaventure liée à l'exécution de travaux et que le résultat de la négociation est bon.

Monsieur Garcenot émet un signal d'alerte car l'établissement aura de plus en plus de dossiers à traiter comme suite à la dévolution du patrimoine et qu'une montée en compétence des agents seraient appréciables face aux bataillons de juristes des entreprises titulaires des marchés.

Madame Bonnafous répond que l'Université était déjà responsable de ses travaux, même avant la dévolution, et que cela ne change rien.

La transaction entre Aix-Marseille Université et le mandataire du groupement d'entreprises titulaire du marché soit la société SPIE BATIGNOLLES SUD EST est adoptée à 17 voix pour et 3 voix contre par le conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16H30.

A Marseille, le 11 Octobre 2019

Simone BONNAFOUS
Administratrice provisoire
d'Aix-Marseille Université

